

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD134

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 59 BIS AA

1° Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« mentionné à l'article L. 331-3 ».

2° En conséquence, procéder au même complément à l'alinéa 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.